



Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de procurations : 6

Date d'affichage de la convocation : 06.02.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire en salle du Conseil de la Mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le six février deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI – Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT – Nathalie MAUVIEUX - Laurent GUILLO — Eric THOMY – Elisabeth DEISS – Jean-Claude WORRINGEN – Valérie GUERALT - Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL — Sophie DIEMER — Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Grégory RICHERT - Hervé DIEBOLD

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Laurent BAYART donne procuration de vote à Monsieur Laurent GUILLO
Monsieur Eric LEHMANN donne procuration de vote à Madame Sylvie RISSE
Madame Julie LINGELSER donne procuration de vote à Madame Elisabeth DEISS
Madame Ornella PFEIFFER donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI
Monsieur Philippe ROSER donne procuration de vote à Monsieur Hervé DIEBOLD
Monsieur Armand RUPP donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE

Était absente excusée :

Madame Désirée HUBER

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 14 février 2024

Publié sur le site internet de la commune le 14 février 2024

Le Maire, Béatrice BULOUE



3. Prise en charge des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2024 - complément

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 20

Conseillers
absents : 7
dont 6 avec procuration

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Le Conseil Municipal a délibéré le 29 janvier 2024 pour l'autorisation de dépenses à hauteur de 81 900 €.

Pour rappel :

Montant des dépenses d'investissement au Budget primitif 2023 : 7 204 268,56 €

Remboursement de la dette payé en 2023 : 172 023,46 €

25 % des dépenses d'investissement inscrites au budget 2023 hors remboursement de la dette : 1 758 061,28 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Montant nécessaire	Objet
523 – Gite (21321)	40 000,00 €	Réfection de la toiture
417 – Bibliothèque (21838)	1 200,00 €	Remplacement ordinateurs
213 - Ecole Elémentaire Leclerc (2031)	8 400,00 €	Frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour analyse des offres de maîtrise d'œuvre
314 – Tennis – 2031	2 700,00 €	Etudes de faisabilité fondations et photovoltaïque
TOTAL	52 300,00 €	Inférieur à la limite de 1 758 061,28 €

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les propositions de Madame le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Par 23 Voix pour

3 Abstentions : Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Grégory RICHERT

Mundolsheim, le 14 février 2024

Le Maire,



Beatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI